



RÉGION  
**NORMANDIE**

LA VICE-PREDIDENTE

Monsieur Stéphane Mazurais  
Secrétaire de la section CFDT Interco  
Région Normandie

Caen, le 15/04/2026

Objet du dossier : Demande de mesures exceptionnelles  
pour faire face aux coûts des carburants

Votre dossier n° D26-03999 est suivi par Vincent Guerrand  
vincent.guerrand@normandie.fr  
DGA Ressources et Performance  
Vies et Evolution de la Collectivité

Monsieur le Secrétaire,

Vous avez souhaité appeler l'attention du Président, par un courrier du 09 avril 2026, sur les effets induits par la hausse du prix des carburants sur le pouvoir d'achat des agents de la Région et proposez différentes mesures visant à faciliter la mobilité des agents.

En premier lieu, je vous confirme que la Région n'est pas en mesure, au plan réglementaire et budgétaire, de financer le surcoût du prix des carburants pour ses agents. Au titre des déplacements domicile-travail, deux dispositifs sont d'ores et déjà en vigueur concernant les déplacements alternatifs : participation aux abonnements transport en commun/train à hauteur de 75% et forfait mobilité durable avec une aide comprise entre 100 et 300 €. En appui aux agents les plus en difficulté, les Assistantes sociales de la collectivité se tiennent à disposition pour apporter conseils et soutien. Nous allons effectivement assurer une communication globale sur ces dispositifs auprès de l'ensemble des agents des sites administratifs et lycées à partir de mai prochain.

Concernant le plan de mobilité des agents, un certain nombre d'actions contribuent d'ores et déjà à la promotion et l'incitation aux mobilités alternatives à la voiture individuelle. La page « se déplacer » de Vikings (<https://vikings.normandie.fr/trajets-domicile-travail>) a été totalement refondue afin de mieux promouvoir le vélo, les transports en commun et le covoiturage. Grâce au partenariat passé avec la Métropole de Rouen Normandie, une animation a également été organisée avec Blablacar daily en novembre dernier sur le site de Rouen pour présenter l'outil de covoiturage qui leur est ouvert. Caen la Mer ne proposant pas de cadre sécurisé de partenariat avec une plateforme de covoiturage, une étude juridique est en cours pour déterminer les possibilités de partenariat direct entre une plateforme et la Région Normandie. Par ailleurs, 2 animations sont prévues en juin prochain sur les sites de Caen et Rouen pour inciter aux mobilités alternatives, accompagner les agents dans la pratique du vélo en condition de circulation et leur donner accès à des avantages matériels et financiers proposés par les réseaux Astuce et Twisto.

Concernant les agents éloignés des services proposés par les agglomérations rouennaises et caennaises, le covoiturage constitue un levier essentiel de décarbonation des déplacements et d'économies financières. Mis à part les partenariats évoqués précédemment, deux actions du plan de mobilité destinées aux lycées visent à inciter les établissements à agir et à faciliter la mise en œuvre d'actions, en tenant compte malgré tout de leur autonomie fonctionnelle.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1  
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Il s'agit d'une part, de l'inscription des « plans de mobilité des établissements » dans les contrats d'objectifs et de moyens conclus entre la Région et chaque lycée public, et, d'autre part, de la réalisation d'un guide qui vise à faciliter leur dialogue « mobilité » avec les autorités compétentes de leur territoire (gestionnaire de voirie, autorité organisatrice des mobilités).

Sur ce même sujet, une enquête à destination de tous les agents, diffusée dans le Parlons RH de mars 2026 et ouverte jusqu'au 15 mai prochain, vise à mieux connaître les pratiques et besoins en matière de covoiturage afin de réaliser les actions les plus pertinentes possible.

Enfin, le plan de mobilité ayant été conçu comme itératif avec l'ambition de pouvoir le mettre à jour année après année, nous pouvons organiser un temps d'échange avec la DEEDD, pilote du plan, et les représentants du personnel d'ici juillet 2026, afin de présenter les avancées et préparer, ensemble, d'éventuelles nouvelles propositions d'actions à faire arbitrer par la suite.

Concernant l'adaptation de l'organisation et du temps de travail, cette réflexion sera conduite à moyen terme dans le cadre de la généralisation progressive de l'organisation en Mosaïc Bureau sur les sites administratifs, nécessitant certainement des ajustements de l'organisation du travail sur les sites administratifs et en télétravail. A cette fin, l'Administration régionale en discutera avec vous à l'occasion de groupes de travail et en instance au cours des prochains mois. A ce stade, je ne souhaite toutefois pas élargir la possibilité de télétravailler au-delà des 2 jours de télétravail par semaine possibles pour les agents à temps plein sur les sites administratifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Catherine Gourney-Leconte